



Compte rendu de la CAP locale B du 29 juin 2012 Appels de notation (filière gestion publique)

Quinze contrôleurs de la filière gestion publique ont déposé un recours contre leur notation (cinq collègues sur l'ensemble compte rendu d'entretien, note chiffrée, appréciation générale ; deux sur la note chiffrée et l'appréciation générale ; sept uniquement sur la note chiffrée ; un sur l'appréciation finale et la note chiffrée).

La direction avait mis en réserve cinq bonifications de +0,02. La bonification à +0,06 ne peut être attribuée que lors d'un recours en CAP Nationale pour la filière Gestion Publique.

Au terme de près de cinq heures de réunion, trois bonifications de + 0,02 ont été obtenues et deux dossiers ont fait l'objet d'une « attention appelée » pour l'année prochaine. Aucune modification d'appréciation ou du compte rendu d'entretien n'a été acceptée par l'administration.

L'administration nous a par ailleurs précisé que la CAP locale ne pouvait pas apporter de modifications sur le tableau synoptique.

Au cours de la séance le président de la CAP a fait état de sa conception : « *je fais confiance au chef de service* ». Son adjoint a de son côté déclaré « *ici, on n'est pas en mesure de déterminer si un agent est exceptionnel, seul le chef de service est en mesure de le faire*. De plus, la Direction estime que le chef de service est le mieux à même d'apprécier la réalisation des objectifs et par conséquent refuse systématiquement de modifier les comptes rendus d'entretien d'évaluation.

La CGT condamne ces partis pris qui interdisent un examen honnête et impartial des recours présentés par les agents et mettent purement et simplement en cause les prérogatives des CAP locales en matière de notation.

Nous informons les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction au niveau local qu'ils peuvent engager un recours de deuxième niveau en CAP nationale dans les quinze jours suivant la notification de la décision de la direction locale.

Les élus de la CGT Finances Publiques
Carole LAFON, Gislhaine MASONI, Sylvie LE GOFF, David DUMAS, Philippe
KERGOAT (expert).